



Mission Permanente du Royaume du Maroc  
auprès des Nations Unies

**Intervention de la Délégation du Royaume du Maroc**

Première Commission

*Débat thématique: Armes nucléaires et mécanismes de Désarmement  
(New York, 21 octobre 2014)*

**Monsieur le Président,**

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe Africain, du Groupe Arabe et du Mouvement des Non-Alignés et souhaiterait à titre national mettre en exergue les points suivants:

- 1- La sécurité collective exige également la renonciation à la prolifération et l'engagement envers le désarmement, à défaut de quoi, le risque d'acquisition des armes de destruction massive par des groupes terroristes n'est pas une simple hypothèse.
2. Nous demeurons convaincus que les armes nucléaires, et toutes les ADM, ne constituent pas une garantie de sécurité ni de stabilité effective sur les plans régional et international. La sécurité de tous réside plutôt dans le dialogue, le respect mutuel et l'élaboration de partenariats économiques favorisant un développement humain effectif et durable.
3. L'existence des armes de destruction massive constitue une menace perpétuelle, à haut risque, qui continue de peser sur le devenir du monde. Les conséquences irréversibles de l'usage des armes nucléaires sur l'environnement et la vie humaine nous interpellent pour avancer sérieusement vers l'interdiction de ces armes, les armes nucléaires étant les seules ADM à ne pas faire l'objet d'une norme universelle d'interdiction.
4. C'est dans cet esprit que le Maroc salut le processus des conférences sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires et continuera à y participer. Nous souhaitons que la Conférence de Vienne en 2014 donnera une nouvelle impulsion à ce processus afin qu'il puisse constituer une vraie valeur ajoutée aux efforts visant un monde sans armes nucléaires.
5. C'est également pour cette raison que le Maroc a souscrit à la déclaration faite par la Nouvelle-Zélande au nom d'un nombre grandissant de pays sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires.
6. A cet effet, il est de notre devoir tous de mettre tout en œuvre pour la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui demeure la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires et de l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.
7. La Conférence d'examen du TNP de 2010 avait adopté un plan de 22 actions pour aboutir à un désarmement nucléaire général et vérifiable. La mise en œuvre du Plan d'action de 2010, ainsi que tous les engagements pris revêt une importance capitale. Nous regrettons l'absence de progrès substantiels dans la mise en œuvre des mesures agréées en 2010. Nous estimons que malgré les efforts fournis, nous demeurons loin du déclenchement d'un processus de désarmement menant à un monde sans armes nucléaires.
8. Les mesures préconisées par les décisions des conférences d'examen constituent des contrats dont le plein respect nous permettra d'avancer collectivement vers la réalisation des objectifs du TNP.

9. C'est dans cet esprit que les efforts devront être multipliés afin d'assurer la réussite du processus actuel d'examen du TNP. La simple réaffirmation des principes et des engagements déjà pris ne serait pas une vraie réussite. La conférence de mai 2015 devra plutôt constituer une occasion pour réaliser une percée en préconisant des mesures effectives notamment en matière de désarmement.

**Monsieur le Président,**

10. La conclusion du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires en 1996 et la déclaration de moratoires sur les essais nucléaires a reflété une prise de conscience de la Communauté Internationale de la nécessité de mettre fin à ces essais et préparer le terrain à un désarmement général et complet, en mettant fin au développement qualitatif des armes nucléaires.

11. Cependant, la réalisation de cet objectif demeure tributaire de l'entrée en vigueur du Traité et le parachèvement de son universalité afin de rendre l'interdiction des essais nucléaires irréversible, transparente et vérifiable.

12. A cet égard, la ratification du Traité par les puissances nucléaires est cruciale pour la réalisation de cet objectif. Son universalité renforcerait le régime de non-prolifération nucléaire et contribuerait à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Maroc est encouragé par les nouvelles ratifications et souhaite que cet élan puisse produire l'effet nécessaire chez les autres pays visés à l'annexe II pour, qu'enfin, ces derniers puissent ratifier le Traité.

**Monsieur le Président,**

13. Le Maroc est profondément convaincu que la mise en place d'un monde exempt d'armes nucléaires passe par l'efficacité des mécanismes onusiens en charge du désarmement, particulièrement la Conférence du désarmement. L'efficacité renforcée de ces mécanismes reste tributaire de la volonté politique des Etats et le respect des obligations et des engagements pris.

14. Nous partageons le constat que les problèmes de la CD sont en réalité de nature politique. Nous en appelons à la flexibilité pour permettre à la Conférence de se mettre d'accord sur un programme de travail équilibré lui permettant de jouer pleinement son rôle en tant qu'unique forum de négociation dans le domaine du désarmement.

15. Dans le même ordre d'idée, la Commission du Désarmement est appelée à dépasser son blocage. Si la réussite des travaux de la Commission requiert une volonté politique il n'en demeure pas moins qu'un ordre du jour permettant des délibérations focalisées et une meilleure organisation du travail constitueront des facteurs importants dans la réussite du prochain cycle.

**Monsieur le Président,**

16. Je voudrais conclure en réitérant que l'efficacité des traités internationaux en matière de désarmement et de non prolifération nécessite une application effective de toutes leurs dispositions d'une manière juste et universelle.